



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Encadrement médical des enfants en crèche

Question écrite n° 13914

Texte de la question

M. Jacques Krabal attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'encadrement des nourrissons en crèche. Depuis qu'il est élu, M. le député a toujours pu constater qu'un médecin passait régulièrement dans les crèches pour s'assurer de la bonne santé des plus petits. Mais aujourd'hui, faute de médecins présents dans le département de l'Aisne, certaines crèches ne peuvent plus bénéficier de cet avis médical, à la fois rassurant pour les encadrants et les parents et parfois indispensable pour certains enfants mal suivis dans la sphère privée. Il imagine que l'Aisne n'est pas le seul département concerné par ce problème, tant la pénurie de médecins est forte. C'est pourquoi, il lui demande s'il serait envisageable d'ouvrir cette mission aux internes, ce qui permettrait de maintenir ce service indispensable aux crèches, tout en apportant une expérience pédiatrique, de terrain supplémentaire aux internes.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Krabal](#)

Circonscription : Aisne (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13914

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 novembre 2018](#), page 9912

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)